



Mere de famille abandonné enceinte mais il veut la garde

Par **helpme_old**, le **02/08/2007** à **02:25**

Bonjour

je suis une maman d un petit garçon de 4 ans et un autre de 2mois. Le pere de mes enfants a quitté le domicile familial quand j etais enceinte de 4 mois pour une autre.
On passe en jugement en octobre.

Depuis que monsieur est parti il ne participe a aucun frais concernant les enfants, et de plus il me laisse payer le credit que l on avait fait en commun pour une voiture.

Mon avocat demande la garde des enfants (qu il puisse prendre le grand un WE sur 2 et la moitier des vacances, et idem pour le BB mais a partir de ses 1 an), qu il verse une pension alimentaire.

Son avocat demande la garde totale car il joue sur le fait qu il a plus de revenu que moi et qu il a "reconstruit une famille" avec sa nouvelle compagne. Sur le cote financier je ne peut pas rivalisé. Pour le moment je suis en congés parental, et risque de faire une formation qui m oblige a demenager a plus de 300 km du géniteur de mes enfants. Est ce a cause de ca je peut perdre mais enfants.

On a demandé chacun un controle social car il m accuse de ne pas m occuper de mon enfant de les maltraiter (j ai des attestation de medecin prouvant le contraire) et lui a des temoins qui m auraient vu soit disant. Ma vie est devenu un enfer. Il essaye de m enlever mes enfants. Je sais que je n ai rien a me reproche et que je suis une bonne mere. Mais maintenant je vis dans l angoisse. Lui il se fait passer pour un pere modele.

Maintenant j ai peur qu il puisse y arriver. Je ne veux pas perdre mes enfants. De plus Monsieur avec sa nouvelle compagne boivent et fume (pas que des cigarettes).

a t-il une chance de me prendre mes enfants? aidez moi SVP

une maman desesperee

Par **poupee_russe92**, le **02/08/2007 à 10:07**

Bonjour,

la garde des enfants est attribuée en fonction de leur intérêt. Les aspects financiers rentrent en ligne de compte mais ne sont pas toujours déterminants, il n'est pas forcément question de savoir qui gagne le plus, mais si vous gagnez suffisamment pour assumer le quotidien (même avec l'aide d'une pension alimentaire).

L'aspect affectif est tout aussi déterminant, autant que le sens des responsabilités. Si votre mari a quitté le domicile et ne participe pas aux frais d'éducation des enfants (alors même qu'il en a les moyens!), c'est une faute de sa part que vous pourrez faire valoir.

L'abandon de domicile est en effet un élément important dans les procédures de divorce.

Quant au contrôle social, si il est basé sur des mensonges, il ne devrait pas donner de suites. De même, si le nouveau mode de vie de votre mari est avéré (fumer de la drogue etc.), cela ira également en sa défaveur...

Je ne m'alarmerai donc pas si j'étais vous.

Bon courage en tout cas.

Esther

Par **Upsilon**, le **02/08/2007 à 10:35**

[citation]Si votre mari a quitté le domicile et ne participe pas aux frais d'éducation des enfants (alors même qu'il en a les moyens!)[/citation]

Esther a totalement raison, c'est sur ce point qu'il faut tout baser à mon avis... Un père qui réclame la garde de ses enfants, mais qui les a abandonné en quittant le domicile, ne demande pas à les voir et n'aide absolument pas à leur entretien n'est pas un père digne d'avoir la garde de ses enfants.

C'est une épreuve terriblement difficile moralement, d'autant plus avec le contrôle social dont vous faites l'objet. Ne vous en faites pas et gardez espoir, continuer de prendre soin de vos enfants aussi bien que vous le feriez en temps normal, et le contrôle social ne pourra jouer qu'en votre faveur !

Gardez espoir et bon courage dans cette procédure,

A bientôt !

Upsilon.

Ps: N'hésitez pas à revenir poser autant de questions que nécessaires pour vous rassurer ou vous informer, et tenez nous au courant, si vous le pouvez, de l'évolution de votre situation.